



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 1087

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les problèmes rencontrés par les chorales d'enfants ou les ensembles instrumentaux animés par des professeurs de musique de collège et de lycée. En effet, des textes garantissent à ces professeurs l'intégration dans leur service de ces activités très enrichissantes pour leurs élèves. Malheureusement, dans les faits, les professeurs de musique de l'éducation nationale sont à la merci de la suppression des moyens affectés à leur activité par leur chef d'établissement. En conséquence, il lui demande un rappel des textes en vigueur, dispersés et peu appliqués. Leur globalisation et leur réactualisation permettraient ainsi aux professeurs de musique d'encourager les jeunes à s'impliquer dans des chorales ou des ensembles instrumentaux, cela sans incidence sur le budget de l'Etat.

Texte de la réponse

Le développement des enseignements artistiques, dont l'éducation musicale constitue un des éléments, demeure une des priorités constantes de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie qui s'attache à en améliorer l'efficacité pour l'ensemble des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire. A cet égard, il convient de souligner qu'il est d'abord nécessaire d'assurer toutes les heures d'enseignement obligatoire d'éducation musicale. Ce n'est que lorsque cette condition est remplie qu'il devient possible de prendre en compte, dans le calcul du service d'un enseignant, l'animation de chorales ou groupes instrumentaux, cette activité revêtant un caractère optionnel. S'agissant des moyens qui pourraient être dégagés sur la dotation horaire globale pour permettre l'activité de ces chorales ou groupes instrumentaux, cette question relève de la compétence du chef d'établissement, après avis du conseil d'administration. La décision est alors prise en fonction des priorités déterminées par le projet d'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1087

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 octobre 1997

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2347

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3436